

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Wipe1000

Autres désignations commerciales

Wipe1000 Cleaning wipes

Wipe1000 Reinigungstücher

Wipe1000 Chiffons

Wipe1000 Toallitas limpiadoras

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Usage professionnel de nettoyeurs pour les mains, Lingettes humides

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: PMA/TOOLS GmbH
Rue: Siemensring 42
Lieu: D-47877 Willich - Allemagne
Téléphone: +49 2154 922230
E-mail: info@pma-tools.de
Interlocuteur: Labor
E-mail: msds@pma-tools.de (Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.)
Internet: www.pma-tools.de
Service responsable: Laboratoire

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société (24 h):
+49 (0) 700 / 24 112 112 (PMR)
+1 872 5888271 (PMR)

Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
<France> ORFILA (I.N.R.S.), (24 h): +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).. Le produit: Cosmétiques, produits de soins personnels (Kosmetikverordnung).

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils supplémentaires**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 2 de 10

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Effets physico-chimiques nocifs possibles: Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Composant liquide: Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Composant liquide: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Ingredients: AQUA, CITRUS SINENSIS PEEL OIL EXPRESSED, LIMONENE, C11-12 ISOPARAFFIN, C12-14 SEC-PARETH-5, ISOPROPYL ALCOHOL, PROPYLENE GLYCOL, SODIUM LAURYL SULFATE, PHENOXYETHANOL, SORBITOL, POTASSIUM SORBATE, LINALOOL, ETHYLHEXYLGLYCERIN, BHT, PARFUM

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Composant liquide: Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 3 de 10

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie: utiliser du sable, une poudre chimique ou une mousse résistante à l'alcool pour éteindre le feu. Jet d'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone.(CO), Dioxyde de carbone (CO2),

Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour le nettoyage

Eau additionnée de tensio-actif

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 4 de 10

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conditions à éviter: Forte chaleur, Gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

valeur limite au poste de travail, Valeurs limites biologiques:
Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Valeurs de référence DNEL/PNEC: Aucune donnée disponible

TRGS 900 (DE) - Orange, sweet, ext. (CAS 8028-48-6)
valeur limite au poste de travail à long terme: 5 ppm (28 mg/m³)
valeur limite au poste de travail à court terme: 20 ppm (112 mg/m³)
Remarque: Peut être absorbé par la peau. DFG, H, Sh, Y

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Ventilation technique du poste de travail

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Recommandation: Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Recommandation: Porter des gants appropriés. (EN 374).

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: $\geq 0,11$ mm

Temps de pénétration Numéro d'identification UE 2, > 30 Min. / Numéro d'identification UE 6, > 480 Min.

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 5 de 10

Remplacer en cas d'usure!

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser un équipement de protection personnel.
Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. (89/686/EWG).
Modèles de vêtements de protection recommandés: conforme EN 14605 / EN 13982.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.
Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné ABEK-P2 (EN 14387)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide / liquide: (Lingettes humides)
Couleur:	jaune clair - jaune
Odeur:	Citron/orange
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	> 60 °C (liquide:)

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	DIN EN 1839
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	DIN EN 1839
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	7 - 8	(liquide:)
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	faiblement soluble	

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité relative:	non déterminé
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non applicable

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 6 de 10

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Peut devenir inflammable en cours d'utilisation. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Possibilité de réactions dangereuses / Réaction exothermique avec: Comburant

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire, Lumière, Forte chaleur, Gel.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Après utilisation conforme: Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Composant liquide: Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Composant liquide: Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 7 de 10

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant liquide: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
La partie insoluble peut être séparée mécaniquement dans des installations d'épuration adéquates.

12.2. Persistance et dégradabilité

Une partie des composants est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Recommandation: EAK 150202

Code d'élimination des déchets - Produit

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 8 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:

Aucune donnée disponible

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Information supplémentaire

Règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS 510)

- Réservoirs mobiles/récipient. Conditions d'un stockage sûr.

Berufsgenossenschaftliche Regeln (DGUV-Regeln):

BGR 192 "Utilisation d'équipement de protection des yeux et du visage"

BGR 195 "Utilisation de gants de protection"

Berufsgenossenschaftliche Informationen (DGUV-Informationen) - Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.:

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 9 de 10

A 008 - Protection individuelle / A 008-1 - Utilisation de gants de protection
A 023 - Protection des mains & Protection de la peau
M 050 - Règles techniques pour les substances dangereuses, activité
M 053 - Règles techniques pour les substances dangereuses, Mesures de protection
M 062 - Règles techniques pour les substances dangereuses, Conditions d'un stockage sûr

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways).
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
ATE: Acute Toxicity Estimate.
AwSV: Anlagenverordnung wassergefährdender Stoffe (Regulation on facilities handling substances dangerous to water).
BGI: Berufsgenossenschaftliche Informationen (trade association information).
BGR: Berufsgenossenschaftliche Regeln (trade association regulation).
CAS: Chemical Abstracts Service.
CEN: Comité Européen de Normalisation European (Committee for Standardization).
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures (REGULATION (EC) No 1272/2008).
DIN: Deutsches Institut für Normung (German institute for standardization).
DMEL: Derived Minimum Effect Level.
DNEL: Derived No Effect Level.
EC: European Community.
EC50: Half maximal effective concentration.
ECHA: European Chemicals Agency.
EG: Europäische Gemeinschaft (European Community).
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
EN: European Norms.
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.
IATA-DGR: International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations.
IBC: Intermediate Bulk Container.
IC50 / ErC50: Inhibitory concentration, 50 %.
ICAO-TI: International Civil Aviation Organization - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air.
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.
ISO: International Organization for Standardization.
IUPAC: International Union for Pure and Applied Chemistry.
LC50: Lethal concentration, 50 %.
LD50: Lethal dose, 50 %.
log Kow (Pow): Partition coefficient n-octanol/water.
LQ: Limited Quantities.
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships.
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.
PBT: persistent, bioaccumulative and toxic.
PNEC: Predicted No Effect Concentration.
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REGULATION (EC) No 1907/2006).
RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses (Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail).

Wipe1000

Date de révision: 03.04.2025

Page 10 de 10

SVHC: Substances of Very High Concern.

STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure.

TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe (technical guideline for the handling of hazardous materials).

UFI: Unique Formula Identifier.

UN: Untitled Nations.

VOC: Volatile organic compounds.

vPvB: very persistent and very bioaccumulative.

WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazard class).

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)